

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le vingt-huit mars

à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la  
présidence de M BEHR Francis, Maire.

**Etaient présents** : HECKEL Sébastien 1<sup>er</sup> adjoint, GROSS Yves 2<sup>ème</sup> adjoint, BEHR Thiery,  
GROSS BEHR Roland, HULLAR Marc, TUSCH Charlène, WAGNER Jérôme.

**Absents excusés** : DORKEL Serge donne procuration à Mme HITTINGER Charlène,  
ROHRBACHER Bianca donne procuration à M. HECKEL Sébastien.

NOMBRES DE MEMBRES : 10      DATE DE CONVOCATION 18/03/2024      DATE D’AFFICHAGE : 18/03/2024

**N°2024-05 Compte de Gestion 2023 COMMUNE, LOTISSEMENT ET LE LOTISSEMENT  
3<sup>E</sup> TRANCHE**

**Actes 7.1 Décisions budgétaires**

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2023 et les décisions modificatives  
qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et  
celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion  
dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les  
états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes  
figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de  
paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de  
passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre  
2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2023 en ce qui concerne les différentes  
sections budgétaires et budgets annexes ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve le Compte de Gestion du Receveur pour l’exercice 2023. Ce Compte de  
Gestion,  
Visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part  
sur la tenue des comptes.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants	
10	10	8 (2 procurations)	8 (2 procurations)	<b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstentions : 0</b>

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
après dépôt en Sous-préfecture,  
notification

Fait à Erching, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
BEHR Francis, le MairePublication et